

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

MayaEntkalker

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 11359.0008/107614

Synonymes Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation Produit de nettoyage
Détachant Calcaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Steinfels Swiss
Division der Coop Genossenschaft
St. Gallerstrasse 180
Postfach 53
CH-8411 Winterthur
Tel : 052 234 44 00
Fax : 052 234 44 01
info@steinfels-swiss.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Center)

Date d'émission 20.03.2015

Version 1 (GHS)

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP) Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE C; R34

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence P280c: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Conseil supplémentaire Aucun(e).

Identificateur de produit selon SGH Formic acid, No.-CAS 64-18-6, No.-CE 200-579-1

Étiquetage conformément à la Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



C - Corrosif.

Phrase(s) de risque R34: Provoque des brûlures.

Phrase(s) de sécurité S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S28: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
S36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des

gants et un appareil de protection des yeux / du visage.
S45: En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Formic acid, No.-CAS 64-18-6, No.-CE 200-579-1

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Formulation.

Composants		Classification CLP	Classification DSD/DPD	Identificateur de produit
Formic acid	10% - 15%	Skin Corr. 1A H314 [CSk1A: C ≥ 90 % CSk1B: 10 % ≤ C < 90 % CSk2: 2 % ≤ C < 10 % CEy2: 2 % ≤ C < 10 %], Notes B	C; R-35, Notes B [C ≥ 90 % \ C; R-35 10 % ≤ C < 90 % \ C; R-34 2 % ≤ C < 10 % \ Xi; R-36/38]	No.-CAS: 64-18-6 No.-CE: 200-579-1 No.-Index: 607-001-00-0
Sodium Cumenesulfonate	1% - 2.5%	Eye Irrit. 2 H319	Xi; R-36	No.-CAS: 28348-53-0 No.-CE: 248-983-7

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon par précaution.

Contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.

Conseils pour les secouristes A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Formic acid (CAS 64-18-6)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	5 ppm TWA [MAK] 9.5 mg/m ³ TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	10 ppm STEL [KZW] 19 mg/m ³ STEL [KZW]
EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	5 ppm TWA 9 mg/m ³ TWA
Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZWs)	5 ppm STEL [KZW] 9 mg/m ³ STEL [KZW]
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	5 ppm TWA [TMW] 9 mg/m ³ TWA [TMW]
Austria - Occupational Exposure Limits - Ceilings - (MAKs)	5 ppm Ceiling 9 mg/m ³ Ceiling
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)	5 ppm TWA MAK 9.5 mg/m ³ TWA MAK
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	10 ppm Peak 19 mg/m ³ Peak
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	5 ppm TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 2) 9.5 mg/m ³ TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 2)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes)
Matériel: caoutchouc butyle
épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm
Temps de pénétration: 480 minutes
Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes)
Matériel: caoutchouc nitrile
épaisseur minimum: 0.2mm
Matériel testé: Dermatrill (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Pas de précautions spéciales.
Risques thermiques	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide.
Couleur	Rose.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH:	1.6
Point/intervalle de fusion:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair:	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité:	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	1.037
Hydrosolubilité:	complètement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Température de décomposition:	Pas d'information disponible.
Viscosité:	Pas d'information disponible.
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Eau de Javel et autres composés chlorés

10.4. Conditions à éviter	Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Formic acid (CAS 64-18-6) Inhalation LC50 Rat = 15 g/m ³ 15 min Oral LD50 Rat = 730 mg/kg (IUCLID) Sodium cumenesulfonate (CAS 28348-53-0) Oral LD50 Rat > 7000 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Corrosif.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Corrosif.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité Donnée non disponible.

Formic acid (CAS 64-18-6)	
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	48 h EC50 Daphnia magna: 120 mg/L
Ecotoxicity - Freshwater Algae -	48 h EC50 Daphnia magna: 138 - 165.6 mg/L [Static] 96 h EC50 Desmodesmus subspicatus: 25 mg/L

Acute Toxicity Data	72 h EC50 Desmodemus subspicatus: 26.9 mg/L
Sodium cumenesulfonate (CAS 28348-53-0)	
Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	72 h EC50 Desmodemus subspicatus: >1000 mg/L

12.2. Persistence et dégradabilité Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Vider les restes du contenu. Les récipients vides doivent être mis à la disposition d' une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID Proper shipping name LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
No ONU 3265.
Classe 8.
Groupe d'emballage II.
Étiquettes ADR/RID 8.
Code de classement C3.
Risk No. 80.
Quantité limitée 1 L.
Code de tunnel E

IMDG	Proper shipping name Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. No ONU 3265. Classe 8. Groupe d'emballage II. Etiquettes IMDG 8. Quantité limitée 1 L. No EMS F-A, S-B. Marine Pollutant no
IATA	Proper shipping name Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. No ONU 3265. Classe 8. Etiquettes IATA 8. Groupe d'emballage II. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851 (1 L). Instruction d'emballage (LQ): Y840 (0.5 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 855 (30 L).
Navigation fluviale ADN	Proper shipping name CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. No ONU 3265. Classe 8. Groupe d'emballage II. Etiquettes ADN 8. Danger ADN 8+(N1, N2, N3, CMR, F oder S).
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=30%: de l'eau <5%: agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, Agent épaississant, Parfums Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Merkblatt BG Chemie: M004 Reizende Stoffe/Ätzende Stoffe M050 Umgang mit Gefahrstoffen (für die Beschäftigten) VOC (CH) = 0.01003500%
------------------------------------	--

Formic acid (CAS 64-18-6)

EU - Biocides (1451/2007) - Present

Existing Active Substances
EU - REACH (1907/2006) - Article Present

15(1) - Substances Regarded as Being Registered - Plant Health Products

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Germany - Water Classification ID Number 210, hazard class 1 - low hazard to waters
(VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes

Sodium cumenesulfonate (CAS 28348-53-0)

Germany - Water Classification
(VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard
Classes

ID Number 1366, hazard class 1 - low hazard to waters

**15.2. Évaluation de la sécurité
chimique**

Non demandé.

16. Autres informations

**Signification des abréviations et
acronymes utilisés**

Aucun(e).

Procédure de classification

Méthode de calcul.

**Libellés des phrases
mentionnées aux sections 2 et 3**

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

R34: Provoque des brûlures.
R35: Provoque de graves brûlures.
R36: Irritant pour les yeux.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.